

Informations



Direction régionale
de la Jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale
de Bretagne (DRJSCS)

Votre interlocuteur : Pascal Durand
Tél : 02 23 48 24 23
Mail : pascal.durand@drjscs.gouv.fr



Flasher ce QR code
pour accéder et mémoriser
votre contact à la DRJSCS.

www.bretagne.drjscs.gouv.fr

Partenaires



Comité régional de Bretagne Handisport
Centre d'affaires Pégase - Rue Augustin Fresnel
29490 GUIPAVAS
Tel : 02 98 42 61 05 - crbh@wanadoo.fr
<http://www.handisport-bretagne.org>



Ligue de Bretagne du Sport Adapté
ligue.bretagne@ffsa.asso.fr
www.sportadaptebretagne.com



Comité régional olympique et sportif de
Bretagne (CROS)
Maison des Sports - 13b, avenue de Cucillé
35065 Rennes cedex
02.99.54.67.87 - crodebretagne@wanadoo.fr
www.bretagne.franceolympique.com



Ces formations bénéficient
d'un financement du CNDS



FORMATIONS

Devenez

réfèrent handicap

et favorisez
l'accueil des personnes
en situation de handicap
au sein des clubs valides

LES PARTENAIRES



Devenez référent handicap de votre discipline

Formation à destination des salariés et/ou de bénévoles titulaires d'un BEES, BPJEPS, CQP*

Formation à destination des bénévoles d'un club ou d'un comité sportif

Obtenez une attestation de qualification sport adapté (AQSA) et un certificat de qualification handisport (CQH)

Obtenez une attestation de participation au module 1 (AQSA) et une attestation de présence à la formation CQH A

*Certificat de qualification professionnelle

LES FORMATIONS :

■ Certificat de Qualification Handisport (CQH)

- Permet d'acquérir les compétences nécessaires à la mise en place de séances d'initiation, de perfectionnement ou d'entraînement.
- Permet d'acquérir des connaissances générales relatives aux handicaps moteurs et sensoriels, à l'environnement institutionnel ainsi que sur le matériel spécifique.

■ Attestation de Qualification Sport Adapté (AQSA)

- Est une attestation fédérale qui permet d'acquérir des compétences permettant un accueil de qualité pour le public handicapé mental ou atteint de troubles psychiques.

Attestation de Qualification sport Adapté (AQSA) - 62 heures

Formation en 3 modules se déroulant dans un délai maximum de deux années :

Module AQSA 1 (21h) : Approche théorique du handicap mental.

Connaissance des personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques, des contextes de la pratique d'A.P.S. et de leur environnement. Ce module peut être mis en oeuvre avec des stagiaires de disciplines sportives différentes.

Module AQSA 2 (21h) : n'est ouvert qu'aux titulaires du module 1 détenant les prérogatives d'encadrement du public handicapé mental / psychique dans la discipline Axé sur la pratique sportive, approche pédagogique et techniques adaptées.

Module AQSA 3 (20h) : Stage pédagogique en situation. Évaluation du stage à partir d'un document écrit et d'un entretien.

Certificat de Qualification Handisport (CQH) - 65 heures

Formation Handisport dispensée en 2 modules :

Module CQH A (21h) : aborde les handicaps moteur et sensoriels de façon théorique et générale.

Module CQH B (35 à 42h) : Formation spécifique par discipline, axé sur une pratique sportive avec une approche pédagogique, matériel et technique adaptés. Pré-requis pour le CQH module B : avoir participé au CQH module A et être titulaire d'un diplôme permettant l'encadrement et/ou l'entraînement de façon autonome d'un groupe de sportifs.

(Suivant les disciplines : BEES, DEJEPS, CQP, monitorat, etc.) il n'y a qu'une 1 ou 2 dates nationales par module B, il ne se déroule pas forcément en Bretagne !

Je suis salarié ou bénévole titulaire d'un BEES, BPJEPS, CQP*

Je suis bénévole

je passe

le module AQSA 1 et CQH A
+
le module AQSA 2/ 3 et CQH B

J'obtiens une attestation de Qualification Sport Adapté (AQSA) et un certificat de Qualification Handisport (CQH)

je passe

le module AQSA 1
+
le module CQH A

J'obtiens une attestation de suivi de stage AQSA 1 et une attestation de présence CQH A

Procédure à suivre pour s'inscrire :

Les candidats doivent s'adresser au comité régional handisport et à la ligue régionale du sport adapté.

► Le premier niveau du référent handicap : les candidats doivent s'inscrire à la formation « référent Handicap » dont le coût pédagogique est soutenu par la DRJSCS de Bretagne. Chaque session dispose de 14 places maximum.

► Le niveau 2 du «référent handicap» : les candidats souhaitant se perfectionner dans leurs disciplines et intéressé par la formation du deuxième niveau (comprenant le CQH B et/ou l'AQSA 2 et 3) doivent s'inscrire à la formation proposée par la région Bretagne; (ou les contacter pour les informer du suivi de formation hors région Bretagne).

Une attestation d'inscription leur sera demandée afin qu'une prise en charge partielle ou totale des coûts pédagogiques soit mise en place.